

6 février 2017

NI VU, NI CONNU...

Depuis le 1er janvier, le décompte du temps de travail des **personnels technique ou administratif (PTA) de France 24** s'effectue en **jours ouvrés et non plus en jours calendaires**.

La Direction ayant décidé d'appliquer **rétroactivement cette conversion aux congés payés acquis avant même la conclusion de l'accord FMM de 2015**, les PTA non cyclés risquent de perdre mécaniquement jusqu'à 4 jours de congés !

La direction n'ayant pas non plus jugé utile d'avertir les salariés de ce **changement**, ceux qui n'ont pas posé leurs 2 semaines "fractionnables" avant le 1er janvier 2017 ont donc perdu des jours.

La **CFTC condamne cette décision** qui en plus d'être **juridiquement discutable** entraîne une **inégalité de traitement** entre ceux qui ont eu la bonne idée de solder leurs jours libres avant le 1er janvier et les autres.

Nous demandons à la direction de cesser son **interprétation systématiquement déloyale de l'accord d'entreprise** et de **garantir pour chaque salarié le nombre de jours de congé acquis** selon les anciennes dispositions conventionnelles sur la période **2015-2016**.

La CFTC de FMM
www.cftc-fmm.com

